

**FICHE D'ENREGISTREMENT DE TAXES FINANCIERS
DECRET D'AUTORISATION DE TRANSACTION DE TYPE DIRECT**

Objet : RECONNAISSEMENT D'ACQUISITION DE TAXES FINANCIERS A DOUBLE TITRE

Cette fiche de décret nous relit légitimement et légalement à Madame MAROLT Anne marie domicilié en France, dont l'opération du transfert des 25.000.00€ en cours de dépôt sur son compte bancaire enregistré au crédit agricole reste toujours approuvée.

Cela étant, le déroulement de la première opération avec l'organisation Bancaire OVN banque n'a pas pu aboutir convenablement compte tenu de l'absence de Madame MAROLT Anne Marie sur le territoire, d'où nous avons reçu la lettre de remboursement homologuée par son Garant Administratif Mr DJOTON Julien, ainsi que le personnel juridique Mr ROTON Fabien.

Nous reconnaissons et affirmons que Madame MAROLT Anne marie a eu a effectué des paiements de taxe administratifs au compte de OVN Banque pour la somme des 18890€ qu'il devait recevoir dont nous avons demandé l'annulation de cette opération suivit d'un remboursement avec un intérêt de dédommagement puisque cela relevait de nos responsabilités.

CSTR ASSURANCE s'est donc engagé sur la restitution des fonds à Madame MAROLT d'où les procédure lui ont permis l'obtention d'une valeur globale de 25.000€ qui sera déposé sur son compte du crédit agricole. Au vue de la réception des 25.000€, nous avons aperçu auprès de Madame MAROLT un paiement de taxe d'une valeur de 455 €, dont le bureau décisif attend la réception de la valeur de 300€ pour l'obtention du connaissance de transfert à l'international.

Cependant, nous avons stabilisé votre transaction sur un seul point qui est donc la réception légale du transfert des 25.000€ ce qui vous revient de droit, et donc ce qui se finalisera après la réception des 300€ en attente pour validation légale de l'opération avant le samedi afin d'éviter tout retard transactionnel.

Pour faire valoir ce que de droit
Pour le 21/11/2017

LE BUREAU GENERAL DECISIF CSTR ASSUR

